



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice le 24 avril 2019,

Madame la directrice Générale
Du CCAS de la ville de Nice

Objet : Service des travaux du site de la Fondation de Bellet

Madame la directrice Générale,

Le syndicat CGT NMCA tient à vous alerter sur une situation concernant les agents techniques de la direction DSTMG-pôle entretien maintenance du site de la Fondation de Bellet.

Jusqu'à présent, les agents se rendaient à l'atelier, pour vêtir leur tenue de travail, déposer leurs affaires personnelles dans leur vestiaire, mais également pouvoir se doucher en fin de service.

Les agents quittent le site avec les véhicules de service. Pour ceux n'ayant pas de véhicule de service, ils se font déposer par un autre membre de l'équipe sur leur site d'intervention.

Leurs interventions peuvent varier entre 1 à 3 sites par jour.

Désormais, le service des travaux du CCAS de Nice demande aux agents d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre sur les différents lieux d'interventions pendant les heures de travail.

Pour le syndicat CGT NMCA, cette modification de fonctionnement soulèvent de nombreuses questions.

En effet, comment les agents peuvent-ils utiliser leurs véhicules personnels à des fins professionnelles sans avoir une couverture d'assurance leur garantissant une prise en charge en cas de sinistre ?

Les frais kilométriques seront-ils remboursés ?

De plus, les agents pourront-ils toujours se doucher et déposer leurs effets personnels à l'atelier ?

Dans l'attente des réponses que vous voudrez bien nous apporter, nous vous prions, Madame la directrice générale, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

p/o le syndicat CGT NMCA
les membres du CHSCT
Andrew BENAULT